



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE
ET POPULAIRE



Au service
des peuples
et des nations

Termes de références pour les services d'un prestataire individuel (IC)

Projet. Elaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles associées en conformité avec la Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Nagoya en Algérie	
I INFORMATION GENERALE	
<i>Intitulé de la mission</i>	Expert national en organisation, animation, planification et suivi des travaux avec les parties prenantes et acteurs du projet
<i>Reference</i>	IC 00 /2021
<i>Type de contrat</i>	Individual Contract
<i>Durée du contrat</i>	Jusqu'au 20 mars 2022
<i>Durée de la mission</i>	15 semaines
<i>Lieu</i>	Alger et autres wilayas (Algérie).
<i>Date prévue de début</i>	Dès que possible.
<i>Superviseur</i>	Sous la supervision de l'Analyste au programme du PNUD et de la Directrice Nationale du Projet, l'expert national organisation, animation et planification des travaux avec les parties prenantes et acteurs du projet collabore activement avec le Coordinateur National du Projet et le conseiller technique du projet.

II. CONTEXTE DU PROJET
<p>Le Gouvernement de l'Algérie pilote un projet pour l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles associées en conformité avec les dispositions de la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya, en Algérie. Ce projet bénéficie du financement du FEM, avec un cofinancement du PNUD et du Gouvernement Algérien</p> <p>De par sa taille et son emplacement géographique, l'Algérie est un pays important en termes d'écosystèmes et de diversité des espèces. Ceci en fait un pays attrayant pour les bio prospections, et fournit un potentiel à explorer pour la création de nouvelles richesses et favoriser le développement, conformément à la nouvelle stratégie nationale révisée pour la diversité biologique (SPANB).</p> <p>La Convention sur la diversité biologique (CDB), dans son article 15, vise à définir le droit international sur la relation entre les fournisseurs et les utilisateurs des ressources biologiques et génétiques. Dans ce contexte, un régime d'accès et de partage des avantages (APA) représente une occasion pour renforcer considérablement les objectifs et les mesures de conservation de la biodiversité, en permettant la création de ressources additionnelles pour l'utilisation durable. Cependant, l'Algérie ne dispose actuellement que d'une ébauche d'un cadre juridique non fonctionnel qui régit la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques en particulier.</p> <p>En effet, en 2014, une Loi-cadre sur les ressources biologiques a été adoptée, mais l'absence de textes d'application constituant un cadre réglementaire d'APA national cohérent n'a pas permis l'utilisation des RG et le partage des avantages. Aussi, un régime d'APA efficace doit être développé, suite à une large consultation avec les parties prenantes, devant faciliter l'accès aux ressources génétiques et permettre le partage juste et</p>

EB

équitable des avantages découlant de leur utilisation durable au profit de la biodiversité et des fournisseurs de ces ressources.

Le développement de ce cadre juridique et institutionnel exige la mise en œuvre rapide et efficace de la Loi sur les ressources biologiques de 2014 et l'harmonisation avec les instruments juridiques et réglementaires en vigueur concernant les ressources génétiques et biologiques. Le cadre devrait être en conformité avec la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya, prenant en compte d'autres processus internationaux pertinents. Il doit également bénéficier du soutien nécessaire pour renforcer les capacités nationales dans divers domaines, en vue d'une mise en œuvre efficiente aux niveaux national et local.

C'est dans ce contexte que le Projet FEM-PNUD a été lancé. Son objectif est de consolider les actions de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés en Algérie à travers le développement et la mise en œuvre d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès et le partage des avantages (APA), conformément aux dispositions de la CDB et du Protocole de Nagoya.

Pour atteindre ces objectifs, le projet sera axé sur deux composantes principales, comme suit :

1. Développer une politique nationale, et un cadre juridique et institutionnel ;
2. Renforcer les capacités des institutions nationales compétentes

Le PNUD Algérie, en partenariat avec la Direction Générale des Forêts, auprès du Ministère de l'agriculture et du développement rural, recrute un candidat qualifié pour le poste mentionné ci-dessous. Le contrat d'un an renouvelable sera fondé sur les résultats et sur une évaluation positive des résultats du titulaire. Les conditions d'emploi dépendront du type de contrat proposé.

III. TACHES ET RESPONSABILITES

L'Expert national en **organisation, animation, planification et suivi des travaux avec les parties prenantes et acteurs du projet** recruté pour le Projet et placé sous l'autorité de l'Analyste au programme PNUD, de la Directrice Nationale du Projet et du Coordinateur national du projet, devra travailler en étroite collaboration et en concertation avec le Conseiller technique en Chef (CTC) durant tout le cycle du Projet ainsi qu'avec les autres consultants nationaux et internationaux pour la mise en œuvre du programme national de renforcement des capacités relatives à l'APA.

PRINCIPALES TACHES

Sur la base du plan de travail du projet et du programme des activités actualisé au fur et à mesure de l'avancement du projet, l'expert aura pour principales tâches d'organiser, animer et planifier les travaux avec les parties prenantes et acteurs du projet. Il aura en charge notamment :

- La rédaction des fiches techniques relatives aux réunions, ateliers et événements
- L'animation des réunions et des ateliers, la rédaction et la transmission des courriers
- La rédaction des compte rendus des réunions et ateliers de travail
- La transmission des documents de travail utiles aux parties prenantes et notamment des livrables des consultants en vue de leur validation
- L'élaboration des termes de références de l'évaluation finale
- L'appui opérationnel à la mission d'évaluation finale indépendante diligentée par le PNUD-FEM
- La contribution à la rédaction des rapports d'avancement trimestriels et du rapport annuel du projet
- La contribution à la rédaction du rapport final
- L'organisation de l'atelier de clôture du projet

IV. PRODUITS ATTENDUS (LIVRABLES)	
<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} rapport d'activités (septembre 2021) - 2^{eme} rapport d'activités (décembre 2021) - Rapport relatif au déroulement et à l'accompagnement de la mission d'évaluation finale - Rapport relatif à l'organisation de l'atelier de clôture final du projet 	
<p>Observations : Les livrables comprennent également des tâches sous-jacentes, et pour chaque livrable, l'expert sera appelé à présenter un rapport d'activités, qui devra être validé.</p>	

V. QUALIFICATIONS ET COMPETENCES	
<i>Education</i>	Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau supérieur (Bac+5) en agronomie
<i>Expérience</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 8 ans d'expérience professionnelle dans la coordination et/ou la gestion de projets nationaux ou internationaux ayant trait à l'environnement, l'agriculture et le développement rural, dont au moins 3 ans dans les domaines de la biodiversité, de l'Accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles qui leurs sont associées - Expérience avérée dans l'analyse de documents techniques ayant trait à la biodiversité et aux ressources génétiques - Une expérience préalable avec les projets du FEM est un atout considérable ; - Connaissance approfondie de l'arabe et du français.
<i>Compétences</i>	<p>Compétences principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Excellente connaissance de la Convention sur la Diversité Biologique, du Protocole de Nagoya et du Protocole de Carthagène - Bonne connaissance et compréhension des décisions et processus de la CDB et du Protocole de Nagoya ; - Bonne connaissance des enjeux environnementaux en Algérie ; - Excellente connaissance de l'environnement institutionnel, notamment celui ayant un lien avec les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles qui leurs sont associées et entretien de solides relations avec les parties prenantes - Solides compétences en suivi et évaluation ; - Expérience dans la rédaction de rapports et bilans d'activités au format des organisations internationales et la rédaction de documents pertinents (publications, rapports et documents connexes - Expérience dans l'organisation et la conduite de réunions ateliers et séminaires - Aptitude avérée à recueillir, vérifier et analyser des informations, ainsi que de compléter et présenter son travail avec un haut degré de précision et de qualité technique ; - Aptitude à collaborer efficacement avec une équipe pluridisciplinaire d'experts et de consultants ; - Bonne capacité de rédaction et de synthèse
<i>Langues</i>	La parfaite maîtrise du français et de l'arabe est requise.

VI. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE	
OFFRE TECHNIQUE	
<ul style="list-style-type: none"> - CV dûment rempli et signé indiquant au moins trois personnes de référence ; - Formulaire de confirmation d'intérêt et de disponibilité (annexe 3) dûment rempli et signé ; 	
OFFRE FINANCIERE	
L'offre financière doit être forfaitaire (incluant frais de déplacement, hébergement etc.) pour la réalisation des produits attendus (livrables) selon le calendrier d'exécution proposé pour cette mission. Elle doit être exprimée en Dinars algériens.	

VII CRITERES D'EVALUATION DE L'OFFRE		
Les offres seront évaluées en deux étapes selon les critères suivants :		
A. EVALUATION TECHNIQUE		
Critère technique		Note
1	Qualification académique.	20
2	Expérience : <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 8 ans d'expérience professionnelle dans la coordination et/ou la gestion de projets nationaux ou internationaux ayant trait à l'environnement, l'agriculture et le développement rural, dont au moins 3 ans dans les domaines de la biodiversité , de l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles qui leurs sont associées ...10 points - Une expérience établie dans la rédaction de documents pertinents (publications, rapports et documents connexes) et rédaction de termes de références ...10 points - Solides compétences en matière d'organisation et animation de réunions et d'ateliers et de suivi évaluation de projets ...5 points - Une expérience préalable avec les projets du FEM est un atout considérable ... 5 points - Bonne connaissance de la Convention pour la diversité biologique et son Protocole de Nagoya ...5 points 	35
3	Note méthodologique expliquant l'approche proposée pour l'exécution de la mission et démontrant une connaissance et compréhension du contexte national sur les questions liées à l'environnement et à la biodiversité et , calendrier d'exécution de la mission	10
4	Maîtrise de la langue du française et de l'arabe	5
Total		70
B. EVALUATION FINANCIERE		
Les offres qualifiées ayant obtenues 70 % à l'évaluation technique passeront à l'évaluation financière. Chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec l'offre financière la moins disante (Fm) de la manière suivante : $NF = 100 \times Fm / F$ (F étant le prix de l'offre financière). Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées avec application des pondérations (70% pour la proposition technique ; 30% pour la proposition financière) ; pour aboutir à une note globale (NG). Le marché sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note globale (NG) pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité).		

I DEPOT DES CANDIDATURES
<p>Les candidat(e)s intéressé(e)s voudront bien adresser leur candidature en indiquant comme objet «Expert national en organisation, animation et planification des travaux avec les parties prenantes et acteurs du projet – Projet APA » à l'adresse suivante : procurement.project.dz@undp.org dans les 7 jours après la publication de cet avis.</p> <p><i>Seules les candidatures répondant aux critères susmentionnés seront prises en considération. Le PNUD se réserve le droit de vérifier toutes les informations fournies et d'écartier toute soumission ayant fourni des informations erronées ou incomplètes.</i></p>